

**ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2026**

Le Conseil Municipal s'est tenu à 18h30 dans la salle Anfos Tavan

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Valérie AUBERT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Le procès-verbal n'entraînant pas d'observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose de passer à l'ordre du jour en commençant par les délibérations relatives aux finances. A ce titre, il apporte tout d'abord des précisions concernant le vote du budget primitif réalisé par l'équipe municipale précédente. Il explique que ce budget a été construit de manière à laisser une certaine marge de manœuvre à la nouvelle mandature. Cette situation permet aujourd'hui d'envisager des décisions modificatives en cours d'exercice.

3. Approbation du compte de gestion 2025 – Budget Ville

M. le Maire présente le compte de gestion dressé par le Receveur, c'est-à-dire le comptable public, précise M. le Maire, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour la commune de Châteauneuf de Gadagne.

Le Conseil municipal approuve, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement, le Compte de gestion du budget Ville, dressé par le Receveur, pour l'exercice 2025 de la commune de Châteauneuf de Gadagne, visé et certifié conforme par le maire, ordonnateur.

4. Approbation du compte administratif 2025 – Budget Ville

M. le Maire souligne que la capacité de fonctionnement de la commune est positive, ce qui constitue un point de satisfaction. Cette bonne gestion a notamment permis de dégager un excédent transféré vers la section d'investissement, élément qui sera détaillé ultérieurement. Le travail budgétaire a par ailleurs été présenté, la semaine dernière, lors de la commission des finances.

Marielle FABRE a été ensuite désignée Présidente de séance, chargée de procéder au vote des conseillers municipaux alors que M. le Maire a quitté la salle comme cela est de convenance.

Le Conseil municipal prend acte et approuve, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement, la présentation du Compte administratif du Budget Ville qui peut se résumer ainsi :

	Résultats 2025 Budget Ville			
RECETTES	Investissement	Fonctionnement	Total	
Prévisions budgétaires totales (a)	2 994 144,01 €	3 754 073,00 €	6 748 217,01 €	
Titres de recettes émis (b)	1 429 315,04 €	3 848 943,69 €	5 278 258,73 €	
Réduction de titres (c)	72 400,00 €			
Recettes nettes (d= b-c)	1 356 915,04 €	3 848 943,69 €	5 205 858,73 €	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	2 994 144,01 €	3 754 073,00 €	6 748 217,01 €	
Mandats émis (f)	981 935,96 €	3 361 692,76 €	4 343 628,72 €	
Annulation de mandats (g)	1 064,80 €	62 857,47 €	63 922,27 €	
Dépenses nettes (h=f-g)	980 871,16 €	3 298 835,29 €	4 279 706,45 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	
(d-h) Excédent	376 043,88 €	550 108,40 €	926 152,28 €	
(h-d) Déficit				
SECTIONS	Résultat 2024	Part affecté à l'investissement en 2025	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	201 377,68 €		376 043,88 €	577 421,56 €
Fonctionnement	502 457,16 €	502 457,16 €	550 108,40 €	550 108,40 €
TOTAL	703 834,84 €	502 457,16 €	926 152,28 €	1 127 529,96 €

Le solde des restes à réaliser 2025 en investissement est de -281 753,55€ (498 944,19€ en dépenses et 217 190,64€ en recettes). L'excédent de la section d'investissement couvre en totalité ce besoin. Aussi, en considérant les restes à réaliser, la section d'investissement enregistre un excédent de 295 668,01€.

5. Affectation des résultats 2025 – Budget Ville

M. le Maire informe que la procédure de reprise anticipée des résultats intervenue lors du conseil municipal du 26 janvier dernier se distingue de la procédure normale en ce que l'affectation du résultat à l'article 1068 demeure provisoire jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation définitive, laquelle intervient après le vote du Compte administratif 2025 de la Ville.

Il convient donc, de prendre une délibération d'affectation définitive du résultat, qu'il y ait ou pas de différence avec la reprise anticipée votée en début d'année.

Considérant que la section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 550 108.40 €, le Conseil municipal décide, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement, d'affecter le résultat comme suit :

A Solde de fonctionnement de l'exercice	550 108.40€
B Solde antérieur	0.00€
C Résultat de fonctionnement à affecter	550 108.40€
D Résultat d'investissement/ Excédent de financement (001)	577 421.56€
E Solde des restes à réaliser :	- 281 753.55€
Affectation de C en recettes de la section de fonctionnement (002)	0.00 €
Affectation de C en réserve R1068 (investissement)	550 108.40€

6. Décision modificative n°1 – Budget Ville 2026

M. le Maire explique que le budget primitif a été voté fin janvier avec une affectation anticipée des résultats, à la différence des années précédentes

Lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Il y a donc lieu de prendre une décision modificative, d'abord pour constater une différence positive avec les résultats anticipés. Ensuite, la décision modificative permet d'intégrer de nouvelles dépenses de fonctionnement : l'atténuation de la DGF trop perçue en 2025 pour 2 455€ et des dépenses de formation pour les nouveaux élus. Ces hausses de dépenses de fonctionnement seront ajustées avec une diminution des dépenses au chapitre 011.

Pour la section d'investissement, des dépenses complémentaires sont liées à l'opération 10 Bâtiments avec la réévaluation du projet d'installation d'un abri photovoltaïque (travaux et honoraires SEV) et l'opération 57 Hôtel de Ville. Celles-ci sont compensées par des recettes d'investissement représentées, d'une part, par le report des résultats 2025 supplémentaires et, d'autre part, par des subventions demandées auprès des partenaires institutionnels (Département, Région, Etat).

La DM1 s'équilibre donc en section d'investissement à 113 785 € en recettes et en dépenses, pour un budget total d'investissement de 3 086 682,93€.

Aucun changement sur la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal approuve, contre 4 abstentions du groupe Gagne Autrement, l'intégration de ces mouvements dans le budget comme suit :

Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	Montant initial	DM n°1	Montant final	Chapitre	compte	Montant initial	DM n°1	Montant final
011	60632	29 800,00	-4 546,00	25 254,00					
	611	26 000,00	-4 000,00	22 000,00					
	61521	65 800,00	-3 000,00	62 800,00					
	615232	70 800,00	-4 000,00	66 800,00					
		80 200,00	2 455,00	82 655,00					
014	74119								
65	65315	1 000,00	13 091,00	14 091,00					
	Total		0,00						

Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
chap/op	Compte	Montant initial	DM n°1	Montant final	Chapitre	Compte	Montant initial	DM n°	Montant final
opération 10 Bâtiments	2158	9 728,32	7 371,60	17 099,92	R001		562 715,56	14 706,00	577 421,56
	21838	0,00	25 067,00	25 067,00	13	1321	413 529,01	-4 524,00	409 005,01
	2188	902,57	29 097,43	30 000,00	13	1322	161 391	68 557,00	229 948,00
opération 57 Mairie	21311	1 246 170,47	21 391,20	1 267 561,67					
opération 55 Voirie	2152	11 216,99	18653,01	29 870,00	13	1323	182 944,25	35 000,00	217 944,25
	21538	18 395,24	12204,76	30 600,00	13	1068	550 062,40	46,00	550 108,40
TOTAL			113 785,00		TOTAL			113 785,00	

Marielle FABRE interroge le groupe d'opposition sur les raisons de son abstention.

Joël MILLE indique qu'il n'a pas participé à l'élaboration de ce budget. Par principe, il estime ne pas pouvoir valider un document auquel il n'a pas contribué, précisant que cela pourra évoluer pour le budget suivant.

7. Approbation du compte de gestion 2025 - Site de la Chapelle

Thierry MAUSSAN fait lecture de la présentation du compte de gestion :

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à

payer pour le budget annexe du Site de la Chapelle ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Sur sa proposition, le Conseil municipal approuve, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement, le Compte de gestion dressé par le Receveur, pour l'exercice 2025 du budget annexe du Site de la Chapelle visé et certifié conforme par le maire, ordonnateur.

Par ailleurs, Joël Mille exprime le souhait de visiter le site de site, communal n'ayant pas pu assister au comité d'exploitation.

Thierry MAUSSAN s'engage à solliciter le directeur afin de fixer une date de visite. Il souligne toutefois que son groupe d'opposition s'abstient alors même qu'il y était convié, ce à quoi Joël Mille répond qu'il assistait simultanément à un Conseil Communautaire de la communauté de communes.

8. Approbation du compte administratif 2025 - Site de la Chapelle

La section de fonctionnement dégage un excédent cumulé de 62 203,08 €. La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 87 717,31€.

Marielle FABRE est désignée Présidente de séance alors que M. le Maire a quitté la salle au moment du vote.

Le Conseil municipal prend acte et approuve, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement, le compte administratif 2025 du Budget du site de la Chapelle.

Résultats 2025 Budget Site de la chapelle				
RECETTES	Investissement	Fonctionnement	Total	
Prévisions budgétaires totales (a)	134 614,44 €	270 780,00 €	405 394,44 €	
Titres de recettes émis (b)	44 260,41 €	266 432,69 €	310 693,10 €	
Réduction de titres (c)				
Recettes nettes (d= b-c)	44 260,41 €	266 432,69 €	310 693,10 €	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	134 614,44 €	270 780,00 €	405 394,44 €	
Mandats émis (f)	25 600,48 €	236 237,76 €	261 838,24 €	
Annulation de mandats (g)		2 008,15 €	2 008,15 €	
Dépenses nettes (h=f-g)	25 600,48 €	234 229,61 €	259 830,09 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	
(d-h) Excédent	18 659,93 €	32 203,08 €	50 863,01 €	
(h-d) Déficit				
SECTIONS	Résultat 2024	Part affecté à l'investissement en 2025	Résultat 2025	Résultat de clôture 2025
Investissement	69 057,38 €		18 659,93 €	87 717,31 €
Fonctionnement	41 457,06 €	11 457,06 €	32 203,08 €	62 203,08 €
TOTAL	110 514,44 €	11 457,06 €	50 863,01 €	149 920,39 €

Le solde des restes à réaliser 2025 en investissement est de -7 472€ (uniquement en dépenses). L'excédent de la section d'investissement couvre en totalité ce besoin et avec les restes à réaliser la section d'investissement enregistre un excédent de 80 245.31€.

9. Affectation des résultats 2025 – Site de la Chapelle

Thierry MAUSSAN indique qu'il convient de prendre une délibération d'affectation définitive du résultat, qu'il y ait ou pas de différence avec la reprise anticipée.

Les résultats définitifs du site de la Chapelle pour 2025 sont :

A Solde de fonctionnement de l'exercice	62 203,08 €
B Solde antérieur	0,00 €
C Résultat de fonctionnement à affecter	62 203,08 €
D Résultat d'investissement/ Excédent de financement (001)	87 717,31 €
E Solde des restes à réaliser :	- 7 472 €
Affectation de C en recettes de la section de fonctionnement (002)	0,00 €
Affectation de C en réserve R1068 (investissement)	32 203,08 €

Par ailleurs, celui-ci fait un point sur le comité d'exploitation qui s'est réuni dernièrement en présence du directeur et de son équipe. Il est ressorti de cette réunion que certains groupes habituels (notamment les classes vertes) ont mis entre parenthèse leur venue en raison des aléas climatiques. Cette situation pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires de l'année.

Fabio GATTO évoque également la hausse du prix des carburants pouvant constituer un facteur expliquant une possible baisse de fréquentation, notamment en 2026.

Thierry MAUSSAN consent que ces différents facteurs pourraient effectivement entraîner un résultat financier moins favorable.

Marielle FABRE complète en indiquant qu'une baisse de 30 % de la fréquentation touristique a été observée sur le territoire du Vaucluse au cours du dernier mois.

Thierry MAUSSAN nuance toutefois en précisant que cette baisse n'a pas atteint ce niveau pour le site de la Chapelle, tout en appelant à la prudence.

Enfin, Olivier Gras tient à adresser ses remerciements et ses félicitations à l'ensemble du personnel rencontré lors du comité d'exploitation.

Le Conseil municipal affecte, à l'unanimité, la somme de 32 203,08 € en recettes de la section d'investissement et conserve 30 000 € en section de fonctionnement, conformément à l'affectation anticipée des résultats, pour faire face à un imprévu qui affecterait la fréquentation du site.

10. Décision modificative n°1 – Site de la Chapelle 2026

Lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, relate Thierry MAUSSAN, l'assemblée délibérante doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Il y a donc lieu de prendre une décision modificative pour constater une différence positive avec les résultats anticipés.

Section d'investissement											
Dépenses						Recettes					
Chap/op	Intitulé	BP 2026	RAR	DM N°1	TOTAL	Chap	Intitulé	BP 2026	RAR	DM N°1	TOTAL
22	Immobilisations corporelles	155 659,34	7 472,00	169,05	163 300,39	10	excédent fonctionnement reporté	32 034,03		169,05	32 203,08
Total dépenses				169,05		Total recettes				169,05	

Le budget en investissement s'équilibre désormais à 176 330,39€. Aucun impact sur la section de fonctionnement.

Il précise également un point technique concernant les recettes. En effet, il existe un décalage de paiement en fin d'année, certains encaissements étant perçus en début d'année suivante. Ce phénomène reste toutefois limité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 au budget du Site de la Chapelle.

11. Mise en accessibilité et rénovation énergétique de la Mairie – modification de l'autorisation de programme

Alain BEAUMONT présente la demande de modification de l'autorisation de programme relative aux travaux de l'hôtel de ville. Aussi, lorsqu'un programme d'investissements est voté, l'ensemble des crédits afférents à ce programme doivent être inscrits au premier budget, même si les dépenses auront vocation à s'étaler sur plusieurs années.

Dans la mesure où les budgets doivent être votés en équilibre, les collectivités doivent couvrir dès la première année de l'opération l'ensemble des dépenses. Ces situations conduisent à mobiliser d'importantes ressources dès la première année, et à fonctionner par le biais de reports d'une année sur l'autre.

Ainsi, les Autorisations de Programme (AP) correspondent au plafond des dépenses pouvant être engagées pour un investissement.

De plus, les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Ceci étant dit, il rappelle que le conseil municipal a approuvé le 16 décembre 2024 une autorisation de programme pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la mairie.

Dans le cadre de cette autorisation, des CP étaient ouverts sur les budgets 2024, 2025 et 2026, dont il détaille les montants dans le tableau ci-dessous.

Alain Beaumont insiste que le fait que l'opération, bien qu'encore en cours, est globalement bien engagée. Toutefois, il a été mis en avant la nécessité de travaux supplémentaires pour renforcer les toitures pour 21 391,20 €, qui se matérialise par la nécessité de prendre un avenant afin de mettre à jour la répartition des crédits.

Il ajoute enfin que des reports de crédits sont à prévoir sur 2027 pour les derniers paiements, ce qui est un schéma classique compte tenu d'une fin de travaux prévue à cheval sur deux exercices.

Sur sa proposition, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'autorisation de programme modifiée comme suit :

Décompte autorisation de programme	Crédits de paiement 2024	Crédit de paiement 2025 opération 57	Crédit de paiement 2026 opération 57	Montant de l'autorisation de programme TTC opération 57
TRAVAUX	1080,00	17 656,56 €	1085 848,40 €	1 104 584,96 €
MOE		59 700,00 €	44 508,72 €	104 208,72 €
CT/SPS+AMIANTE		17 737,64 €	10 204,36 €	27 942,00 €
ETUDE G2		14 478,91€		14 478,91€
SONDAGES		4 933,53 €		4 933,53 €
TOTAL	1 080,00	114 506,64 €	1 140 561,48 €	1 256 148,12 €

12. Modification du plan de financement du projet de centrale (ou abri) photovoltaïque

Alain BEAUMONT développe ensuite le besoin de modifier le plan de financement du projet de centrale photovoltaïque. A ce titre, il rappelle que la commune a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée au S.E.V. pour ce projet.

Il s'agit désormais de créer un abri photovoltaïque de 95,6 kWc, au lieu de 160 kWc initialement, sur l'ancienne STEP afin de garantir l'autoconsommation de certains bâtiments communaux à hauteur de 80%,

Le cout actualisé estimé des travaux est de 274 230 € H.T.

Sandra BEZY s'interroge alors sur ce surcoût alors qu'il y a une baisse de puissance.

Bien que la structure globale reste similaire, Alain BEAUMONT informe que celle-ci a dû être renforcée (notamment avec davantage de poteaux), ce qui engendre un coût supplémentaire. Le projet, engagé début 2026, concerne désormais un abri (et non plus une ombrière) photovoltaïque, ajoute-t-il. Le renforcement structurel justifie donc l'augmentation des coûts. Par ailleurs, l'abri permettra non seulement la production d'énergie mais aussi le stockage de matériel communal.

Pour faire suite à une nouvelle interrogation de Sandra BEZY et Joël MILLE, celui-ci précise que l'objectif est une autoconsommation couvrant la totalité des besoins des bâtiments communaux en journée, incluant notamment l'école, qui représente une part importante de la consommation. La production énergétique est destinée à 80 % en autoconsommation et 20 % à la revente.

Concernant les fondations, Thierry MAUSSAN rappelle que les caractéristiques du sol communal nécessitent fréquemment des renforcements.

A la suite d'une intervention de M. ROSOLI, Alain BEAUMONT précise que le retour sur investissement est estimé à moins de 10 ans, avec la possibilité d'accroître la puissance du dispositif à 160 kWc comme initialement prévu, après une période de 18 mois suivant l'accomplissement des premiers travaux.

Des subventions supplémentaires pourraient être à nouveau sollicitées, ajoute Fabio GATTO.

Enfin, Alain BEAUMONT confirme que les travaux ne débiteront qu'après la réponse des financeurs, ce qui est l'application du principe habituel. Un démarrage administratif, conclut-il, est envisagé avant la fin de l'année pour un lancement concret en 2027.

Le Conseil municipal, contre 4 abstentions du groupe Gadagne Autrement :

- approuve l'opération de création d'un abri photovoltaïque pour un cout actualisé estimé des travaux de 274 230 € H.T.
- approuve les nouvelles modalités de financement ci-après exposées :

Coût des travaux	274 230 € HT
DSIL (55%)	175 000 €
Région (25%)	68 557 €
Autofinancement (20%)	54 846 €
- autorise M. le Maire à signer tout document et effectuer toute démarche se rapportant à cette affaire.

13. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire rappelle la délibération 2026-23 du 20 mai 2026 relative aux conditions de dépôt des listes et informe que deux listes, conformément à la réglementation en vigueur, ont été déposées par Vivons Gadagne et Gadagne Autrement, à savoir :

Vivons Gadagne

Titulaires	Suppléants
Thierry MAUSSAN	Stéphanie FLOURY
Carmine GOGLIA	Matthieu MARIA
Alain BEAUMONT	Catherine CHANSEL
Fabio GATTO	Isabelle ALLISON

Gadagne Autrement

Titulaire	Suppléant
Guillaume RAOUX	Sandra BEZY

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) devrait se réunir, ajoute-t-il, d'ici la fin de l'année, notamment pour le marché d'assurance statutaire du personnel.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO.

14. Désignation des membres de la Délégation des Services Public (DSP)

Sur la base ensuite de la délibération 2026-24 du 20 mai 2026 relative aux conditions de dépôt des listes, M. le Maire propose à main levée les listes déposées par Vivons Gadagne et Gadagne Autrement, à savoir :

Pour Vivons Gadagne

Titulaires	Suppléants
François BERUD	Stéphanie FLOURY
Alain BEAUMONT	Thierry MAUSSAN
Matthieu MARIA	Isabelle ALLISON
Catherine CHANSEL	Fabio GATTO

Pour Gadagne Autrement

Titulaire	Suppléant
Joël MILLE	Corinne CANO

En revanche, il précise que la commission de DSP ne devrait pas se réunir durant le mandat.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'élection, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la DSP.

15. Création et composition des comités consultatifs

M. le maire explique que le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil.

Ces commissions « extra-municipales » sont des instances consultatives qui s'inscrivent dans une démarche participative visant à renforcer l'écoute, le dialogue et les échanges entre les différents acteurs d'un projet.

Par ailleurs, il rappelle que le comité consultatif « Projets participatifs » a déjà été créé lors du conseil municipal du 20 mai dernier.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création des 5 autres comités consultatifs suivants : Agriculture, Environnement, Ecoles publiques, Médiathèque, Vie sociale

Marielle FABRE informe qu'un appel à candidature sera diffusé, auprès de la population, dans le magazine municipal de septembre, afin de compléter ces comités. En cas de candidatures nombreuses, un tirage au sort pourra être organisé. La commune, précise-t-elle, recherche des personnes motivées à s'investir durablement.

Dans l'attente, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, les membres suivants issus du conseil municipal dans chacun d'entre eux.

Commission	Vivons Gagne Majorité municipale	Gagne autrement 1 membre	Unis pour notre village 1 membre
Agriculture	1. Marielle FABRE 2. Stephan POYNARD 3. François BERUD 4. Jean-Franck JAWAIN 5. Mathieu MARIA 6. Jean-Marc GEREN	Joël MILLE	Olivier GRAS
Environnement	1. Marielle FABRE 2. Alain BEAUMONT 3. Stéphanie FLOURY 4. François BERUD 5. Jean-Franck JAWAIN 6. Jean-Marc GEREN	Sandra BEZY	Cédric ROSOLI
Ecoles publiques	1. Pascale ROLLAND 2. Coralie CEAGLIO 3. Stéphanie FLOURY 4. Marielle FABRE 5. Catherine CHANSEL 6. Aude LECLERC	Corinne CANO	Cédric ROSOLI
Médiathèque	1. Christophe ALLIES 2. Pascale ROLLAND 3. Stéphanie FLOURY 4. Fabio GATTO 5. Isabelle ALLISON 6. Martine NECTOUX	Sandra BEZY	Olivier GRAS
Vie Sociale	1. Isabelle ALLISON 2. Catherine CHANSEL 3. Martine NECTOUX 4. Valérie AUBERT 5. François BÉRUD 6. Carmine GOGLIA	Guillaume RAOUX	Cédric ROSOLI

16. Création de postes

M. le Maire évoque le départ d'un agent, adjoint technique au CLAE, en disponibilité pour convenance personnelle le 1^{er} avril 2026 ; la radiation des cadres d'un agent, adjoint technique principal 1^{ère} classe au restaurant scolaire, le 23 février 2026 et le besoin en personnel à la suite d'une fin de contrat.

A ce titre, il précise qu'il s'agit d'un redéploiement équivalent, sans création de poste supplémentaire.

Mme BEZY demande quels sont les critères de recrutement de la collectivité.

Marielle FABRE indique les dispositions prises pour garantir la sécurité des enfants :

- Les agents doivent être titulaires du BAFA,
- Leur situation au regard du casier judiciaire est systématiquement vérifiée préalablement,
- Des règles sont rappelées avant la prise de poste,
- Aucun animateur n'est seul avec des enfants.

En ce qui concerne les enfants de maternelle, une ATSEM assure notamment l'encadrement durant la sieste.

Joël Mille demande si un règlement existe et suggère d'y intégrer des règles concernant le comportement des adultes encadrants.

Marielle FABRE répond qu'un règlement intérieur existe mais pour les parents, comme celui qu'il a voté il y a peu lors du Conseil communautaire de la CCPSMV. Toutefois, Marielle propose de lui transmettre prochainement.

M. le Maire met ensuite le projet au vote. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Deux adjoints d'animation à raison de 8,05h hebdomadaire chacun (sur le temps de la pause méridienne)
- Un adjoint technique à raison de 17,96h hebdomadaire.

17. Communication des décisions du maire

M. le Maire fait la lecture des décisions prises durant la période précédant le conseil municipal qui n'appelle aucune observation des conseillers.

N° de décision	Date	Objet
2026-08	02/04/2026	Vente concession columbarium - 30 ans - 450 €
2026-09	09/04/2026	Redevance d'occupation du domaine public 2026 par ENEDIS - 724 €
2026-10	16/04/2026	Renouvellement concession cimetière- 30 ans – 324,14 €
2026-11	20/05/2026	Redevance occupation du domaine public 2026 par GRDF – 2 762,90 €
2026-12	09/06/2026	Demande de subvention au titre des amendes de Police 2026 – aménagement de la RD6 – montant de travaux 112 572,75 € - subvention 35 000 €
2026-13	09/06/2026	Décision renouvellement concession cimetière - 30 ans – 270,11 €
2026-14	16/06/2026	Demande de subvention aménagement de la RD6 - annule et remplace la décision 2026-12 – montant de travaux : 119 773 € - subventions : 35 000 € (amendes de police) ; 25 910 € (Fonds Vert)

18. Questions diverses

➤ Vivons Gadagne

- Plan Canicule : Celui-ci a été activé sur la commune dès l'alerte jaune, relate Marielle FABRE. Une trentaine de personnes inscrites ont été contactées presque quotidiennement par Isabelle ALISSON et des membres du CCAS.

Une solution d'accueil dans un lieu climatisé a été proposée, même si aucune demande n'a été exprimée à ce jour. Une collaboration est également engagée avec la maison de santé pour améliorer le suivi des personnes vulnérables.

Martine Nectoux souligne la bonne dynamique locale entre professionnels de santé, mairie et bénévoles, permettant un suivi personnalisé. Toutefois, des situations de grande fragilité peuvent encore être découvertes tardivement, comme cela a été le cas récemment.

Thierry MAUSSAN rappelle l'importance de la solidarité de voisinage.

- Point travaux : Plusieurs travaux sont évoqués par Alain BEAUMONT :
- Installation d'interdictions de trottinettes dans certaines zones piétonnes (notamment près de l'école ou place du Félibrige),
- Travaux estivaux dans les écoles (création de sanitaires filles pour respecter les normes réglementaires, entretien général par l'entreprise de nettoyage),
- Étude acoustique dans le réfectoire de la cantine,
- Travaux de voirie prévus début d'été et poursuivis à l'automne (élagage et débroussaillage route de Caumont, chemins du Jas, de Bican, Jonquerettes et Donné, reprise d'une grille transversale chemin du Vieux Moulin en lien avec les travaux de la RD6 et sécurisation des carrefours) réalisés par deux entreprises extérieures en complément des services municipaux,

La possibilité de débroussaillage d'office a été évoquée par M. ROSOLI, mais il lui a été répondu que cela reste encadré juridiquement car elle concerne des propriétés privées. Des rappels aux propriétaires concernés sont donc en cours et à venir.

- Point culture et festivités :

Christophe ALLIES annonce les prochaines actions culturelles :

- Préparation des Journées du patrimoine,
- Réflexion sur la création d'un événement autour du bicentenaire de la photographie,
- Organisation d'une pièce de théâtre burlesque en juillet au tarif avantageux,
- Préparation de deux spectacles début 2027 avec la réflexion d'enrichir la programmation en amont.

Le comité des fêtes prévoit, selon Alexandra VILLAIN, plusieurs manifestations :

- Festival de Gadagne 1^{er} week-end de juillet (Gourmandines le vendredi soir, séance cinéma le samedi à 21h30, ferme pédagogique, jeux en bois et food-truck le dimanche),
- Pique-nique au parc de l'Arbousière le 13 juillet,
- Forum des associations et Ban des vendanges prévus le 5 septembre prochain.

➤ Unis pour notre Village

« Plusieurs chemins et routes de la commune, notamment le chemin de Cavaillon, le chemin des Hautures, le chemin des Confines ou encore certaines portions du chemin des Magues, présentent aujourd'hui des problèmes importants de visibilité liés à la végétation. À certains endroits, le débroussaillage semble partiel, voire inexistant : il commence, s'interrompt, puis reprend plus loin, laissant des portions où les véhicules ne se voient pas suffisamment tôt. Cela crée un risque réel pour les automobilistes, mais aussi pour les cyclistes, les piétons et les riverains.

Au-delà du risque de circulation, cette végétation non entretenue représente également un risque important en matière d'incendie, particulièrement en période de fortes chaleurs et de canicule, où les abords des chemins peuvent devenir des zones sensibles.

Maintenant que des courriers d'information ont été envoyés, serait-il possible que la commune engage, sur les zones identifiées comme dangereuses, un débroussaillage et un dégagement systématique d'office des chemins et routes concernés, afin de rétablir rapidement la visibilité, la sécurité de circulation et la prévention du risque incendie ?

En complément, la commune pourrait-elle organiser des réunions de quartier avec les élus et les services concernés, pour échanger avec les habitants sur les problématiques de haies, arbres et végétation débordante, rappeler les bonnes pratiques et construire une solution collective plutôt qu'une approche uniquement administrative ?

Enfin, compte tenu du caractère délicat de ce sujet et des nombreuses tensions qu'il crée dans le village, serait-il possible de réunir rapidement la commission travaux afin d'aborder cette problématique de manière globale, transparente et concertée ?

L'objectif n'est pas de désigner des responsables, mais d'éviter un accident, de limiter le risque incendie et de retrouver une circulation plus sûre et plus lisible sur l'ensemble des chemins concernés. »

M. le Maire informe que les secteurs évoqués ne relèvent pas du dispositif des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). En effet, ces zones se situent dans la partie basse du village, hors des périmètres habituellement soumis à ces obligations réglementaires, qui concernent principalement les zones exposées au risque incendie.

Toutefois, il précise que l'absence de classement en OLD ne dispense pas la commune d'un entretien régulier. Ces chemins et abords nécessitent malgré tout une vigilance particulière, notamment pour garantir la sécurité des usagers, maintenir l'accessibilité et limiter les risques.

Une programmation importante d'interventions a donc été mise en place, traduisant une volonté municipale d'agir de manière anticipée et organisée.

Concernant la sensibilisation des habitants, il est précisé qu'aucune réunion publique spécifique n'est prévue à ce stade sur ce sujet, mais la question pourra être abordée dans le cadre des réunions de quartier à venir.

Cédric ROSOLI soulève ensuite la question du déclenchement d'un débroussaillage d'office par la commune, y compris après envoi d'un courrier aux propriétaires défaillants.

Marielle FABRE répond que la municipalité a déjà mis en œuvre cette pratique par le passé mais a essuyé des critiques. En effet, il s'agit, poursuit-elle, d'intervenir sur des propriétés privées. La commune doit donc agir avec prudence juridique et administrative,

Dans un 2^{ème} temps, Olivier Gras évoque un incident survenu dans la nuit du 9 au 10 juin, caractérisé par des coups de feu ayant suscité une forte inquiétude parmi les riverains. Il est précisé que l'auteur des faits a été rapidement identifié et interpellé par la gendarmerie.

M. le Maire indique avoir été informé très tôt par un habitant. Il précise également avoir évoqué cette affaire lors d'un échange avec le colonel de gendarmerie, confirmant que le dossier a été traité avec réactivité par les services de l'État.

Marielle FABRE précise qu'il s'agissait de tirs en l'air, ce qui, sans minimiser la gravité des faits, permet de mieux qualifier la nature de l'incident.

Face à l'émotion suscitée chez les habitants, plusieurs pistes sont évoquées par Olivier GRAS :

- développement de la vidéoprotection,
- renforcement des patrouilles de la police municipale,
- augmentation des passages nocturnes de la gendarmerie.

Cédric ROSOLI insiste notamment sur l'intérêt de la vidéoprotection, estimant qu'un effet dissuasif, même marginal (1 %), reste utile.

M. le Maire relativise l'impact potentiel des caméras, en soulignant que dans ce type d'acte impulsif, il est peu probable que l'auteur ait pris le temps de vérifier la présence d'un dispositif de surveillance.

Marielle FABRE informe cependant qu'une réflexion est bien engagée sur l'implantation de nouvelles caméras sur cette entrée de village, conformément aux préconisations de la gendarmerie.

Concernant les moyens actuels, M. le Maire ajoute que la police municipale est bien active et visible, bien qu'un recrutement soit en cours pour attribuer le troisième poste vacant. Par ailleurs, la gendarmerie effectue déjà des rondes régulières, sans sollicitation particulière de la commune.

Marielle FABRE indique également que les statistiques de délinquance sont en baisse sur les six premiers mois de l'année.

Enfin, Thierry MAUSSAN appelle à relativiser en rappelant qu'il s'agit d'un événement isolé, survenant après plusieurs années sans faits comparables.

Monsieur Gras reconnaît cet élément et précise qu'il ne souhaite pas alimenter de polémique.

➤ Gadagne Autrement

M. le Maire indique que le règlement intérieur du Conseil municipal, réclamé par la liste Gadagne Autrement dès le début du mandat, stipule que les questions diverses doivent être transmises la veille du jour du conseil, au plus tard à 16h. Les questions ayant été transmises ce jour en début d'après-midi, celles-ci ne seront pas évoquées au cours de ce conseil, mais ultérieurement.

La séance est levée à 20h15

La secrétaire de séance
Valérie AUBERT



